

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 18808**

présenté par

M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 6**ANNEXE**

À l'alinéa 12, après le mot :

« enfance »,

insérer les mots :

« dont l'insuffisance pénalise fortement l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature de la trajectoire financière de la branche "famille".